



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 11 mars 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-03-1-2) MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE
DES SENIORS AUX SORTIES A LA JOURNEE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze mars à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le samedi 06 mars 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES,
Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme GALL, Mme GAUVAIN,
Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN,
Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. MORAINÉ (pouvoir à Mme HUET).

Excusés : Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 8 mars 2018 fixant la participation financière des seniors aux sorties journée qu'il organise ;

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de réviser la participation financière des seniors aux sorties à la journée ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Fixe la participation financière des seniors aux sorties à la journée de la manière suivante

- 10€ pour les seniors non imposables avant décote
- 30€ pour les autres

ARTICLE II : Ces recettes sont versées aux compte et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé